

FICHE D'INFORMATION

Cadre de l'audition administrative

(Document pouvant être présenté aux forces de l'ordre en cas de problématiques d'incompréhension)

Audition administrative – rappel du cadre juridique

La circulaire ministérielle du 17 décembre 2025 (INTQ2535428J) rappelle les principes suivants applicables aux auditions administratives des détenteurs d'armes :

Finalité de l'audition

L'audition administrative est un **entretien de sécurité relevant de la police administrative des armes**.

Elle ne constitue ni un interrogatoire, ni une enquête judiciaire, ni une procédure pénale.

Respect de la vie privée

Il est expressément rappelé que :

- les questions portant sur la vie familiale, sentimentale, personnelle ou professionnelle sans lien direct avec la détention d'armes sont proscrites,
- les jugements de valeur personnels de l'enquêteur ne doivent pas transparaître.

Documents et informations personnelles

Sauf cas particulier dûment motivé :

- il n'y a pas lieu de demander des documents personnels étrangers à la police des armes,
- aucune pièce telle que bulletin de salaire ou document médical ne peut être exigée.

Visite au domicile

Il est rappelé qu'**aucune visite au domicile du détenteur ne peut être effectuée** dans le cadre d'une audition administrative, notamment pour apprécier les conditions de conservation des armes.

La justification de la sécurisation repose exclusivement sur une déclaration sur l'honneur.

Appréciation de la dangerosité

L'audition n'a pas pour objet de rechercher une dangerosité hypothétique ou subjective.

L'appréciation doit reposer sur des éléments objectifs, actuels et légalement exploitables.

Motivation des décisions

Toute décision défavorable doit être fondée sur :

- des éléments objectifs,
- contemporains de l'enquête,
- précisément motivés, et juridiquement vérifiables.

Le juge administratif exerce un contrôle attentif sur le respect de ces principes.



En savoir plus !



Document réalisé par l'Union Française des amateurs d'Armes

www.armes-ufa.com

Association loi 1901, sans but lucratif – Sous-préfecture de Muret (Haute-Garonne)
Enregistrée sous le RNA W382001891 – Siège social : 27 avenue du Cimetière – 31500 Toulouse